

---

Dons patriotiques envoyés par le conseil d'administration du 1er bataillon de l'armée de la Moselle, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques envoyés par le conseil d'administration du 1er bataillon de l'armée de la Moselle, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 556-557;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20849\\_t1\\_0556\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20849_t1_0556_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Extrait des délibérations de la comm., 22 vent. II] (1).

Ce jourd'hui 22 ventôse ..., les officiers municipaux réunis au lieu ordinaire des séances, après avoir ouï l'agent national qui a dit :

Les sans-culottes de cette commune offrent aux défenseurs de la patrie 94 chemises, 30 paires de bas et 42 liv. 12 s. en numéraire que l'envoi d'une pareille offrande ne prouve aucun retard :

Ont arrêté que le don susdit seroit envoyé de suite par la voie du directoire du district de Roanne à la Convention nationale avec invitation d'accepter un si foible don en attendant que les susdits puissent en offrir de plus conséquents.

Qu'expédition des présentes seroit envoyée aux administrateurs du district de Roanne et à la Convention nationale ; Vive la République.

Fait et arrêté en la commune de Renaison les jours et an que dessus ; et ont signé les membres qui ont su le faire. Ainsi signés à la minute : Vaudier le jeune, Vaudier, Chanteret, Clair-Vignant (agent nat.) et Baret (greffier).

P.c.c. : BARET (greffier).

## 26

Les directeurs à l'agence des biens nationaux et des émigrés du district de Paris, offrent, pour les frais de guerre, la somme de 200 liv. pour la contribution volontaire des employés des bureaux pendant le mois ventôse (2).

## 27

La commune de Plancoët annonce qu'elle a fait passer au district de Dinan toute l'argenterie de son église, et invite la Convention nationale à rester à son poste (3).

[Plancoët, s. d.] (4).

« Représentans du peuple français,

Nous adressons à notre district, toute l'argenterie de notre église, pour passer au creuset national ; nous ne voulons plus de ces hochets scandaleux monumens de l'ignorance, de l'erreur et de la superstition : nous ne voulons plus d'autre culte, que celui de la liberté, de l'égalité, et de la vérité : puisse-t-il, à notre exemple, devenir bientôt le culte universel.

Courageux Montagnards, applaudissez-vous d'avoir anéanti la royauté, d'avoir renversé ces idoles devant qui le moins crédule était prosterné, d'avoir étonné l'univers, par un grand exemple de justice, en frappant du glaive de la

loi, ces têtes criminelles qui osaient s'élever parmi vous.

Poursuivez sans perdre haleine, ces hommes mille fois odieux, qui pour faire la contrerévolution, osent se parer du masque du patriotisme, et essayent de l'assa(ss)iner par ses propres armes.

Continuez vos précieux travaux : restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez purgé le sol de la liberté, du dernier suppôt de Pitt, du dernier satellite des brigands couronnés, ne nous abandonnez qu'après la tempête. Laissez-nous libres en nous quittant, et Vive à jamais la Montagne ».

LUCAS (cap<sup>e</sup>), BERNADA, Gilles ROBINOT, GAUDIN, CARILLET, LIGOSIA, BROHAN, RICARD, GUÉRIN (off. mun.), MUVY, BORDEAU, GAUTHIER, Félix ROUXEL, GALLET, CHÉRON jeune, J. RAILLOT, DESROCHES, SALERNOY, MONNUT, CHAUVET, Fr. GALLAIS, PERDREAU, René TARDIVÉS, Louis GALLAIS, Ian SALMON, Fr. ROUAULT, Fr. RAULT, LOISEL, MEHOVAS, PIGEON, MARIAUMET, ROBERT, LE CHAPÉLIER, P. LORENT, Marin BESNON, J. DANIEL, MARGELI, VANTARD, ROUILLE, Ian LEFLUVE, LEDEMELÉ, C. MENER, S. BROUARD, Ch. ROUREIC, LECUYER fils, Fr. ROUILLÉ.

P.S. - Cet envoi d'argenterie est le second de la commune ; le 1<sup>er</sup> consistoit en une grande croix d'argent ayant coûté à peu près 2 400 liv., un encensoir avec sa navette ayant coûté plus de 600 liv., une couronne de statue valant plus de 100 liv.

Gilles ROBINOT (mairie), CARILLET (secrét.-greffier), GALLET, LOISEL, LEDEMELÉ, SALMON, BORDEAU.

## 28

La commune de Bourg régénéré, annonce l'envoi au district de 202 marcs d'argenterie, 96 marcs de galons et étoffes d'or, provenant des églises, 144 autres marcs d'argenterie, un marc 4 onces 7 gros d'or, 9,010 liv. en numéraire, un Saint-Esprit, deux paires de boucles d'oreilles à diamant et trois décorations militaires (1).

## 29

La commune de Dun-sur-Loir fait passer l'état des dons qu'elle a faits en numéraire, en assignats, en argenterie, et en effets destinés aux défenseurs de la patrie. L'évaluation du total monte à 120,415 liv. 13 s. (2).

## 30

Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> bataillon de la Moselle envoie la somme de 153 liv., que les officiers présens au corps ont offerte aux

(1) C 297, pl. 1019, p. 21.  
 (2) P.V., XXXIV, 240. Texte conforme à l'original daté du 6 germ. II et signé : Friry, Laroche. (C 297, pl. 1019, p. 22). B<sup>4m</sup>, 18 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).  
 (3) P.V., XXXIV, 241. B<sup>4m</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).  
 (4) C 298, pl. 1036, p. 2.

(1) P.V., XXXIV, 241. Mon., XX, 82 ; M.U., XXXVIII, 155.  
 (2) P.V., XXXIV, 241.

canonniers volontaires, pour un jour de paie, et que ceux-ci ont refusé, en demandant qu'hommage en soit fait à la Convention (1).

[Audigny, 2 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous t'envoyons ci-inclus la somme de 152 l. 19 s. montant d'un jour de paie, porté au procès-verbal cy-joint que les officiers présents au corps, ont offert aux canonniers volontaires et qu'ils ont refusé, en demandant qu'hommage en soit fait à la Convention.

Trop heureux si par notre dévouement à la République, et par notre zèle nous pouvions seconder les vues bienfaisantes de nos dignes Représentants, exterminer les tyrans et restituer à l'humanité souffrante les droits imprescriptibles de l'homme. S. et F. ».

MANGAY (chef de b<sup>on</sup>), JULLIEN (command<sup>t</sup> en second), CHARTET (adjud<sup>t</sup> major), GAIESPITZ (cap<sup>e</sup>), BRUZ (lieut.), SONNY (sous-lieut.), DUGUÉ (serg<sup>t</sup>-major), POINSIGNON (caporal).

Nota. Nos camarades qui sont détachés regretteront bien sincèrement de n'avoir pas été compris dans la petite contribution que nous offrons.

[Procès-verbal du Conseil, 2 germ. II].

« Aujourd'hui 2 germinal ... le 1<sup>er</sup> b<sup>on</sup> de la Moselle, canonniers volontaires, voyant la rareté de la viande et la peine qu'on a à en approvisionner les armées, a fait volontairement le sacrifice de la sienne pendant 4 jours, mais les officiers, voyant la cherté des légumes, ont offert aux canonniers volontaires un jour de leur paie pour leur faciliter les vivres pendant le dit temps, ce qu'ils ont refusé en vrais Républicains, et en demandant que le montant de la dite somme soit envoyé à la Convention pour le soulagement de leurs frères d'armes qui seroient blessés en défendant la patrie. De tout quoy, il a été dressé le présent procès-verbal en témoignage du civisme dont le bataillon a toujours été animé ».

[Mêmes signatures que ci-dessus].

[Etat des dons].

« Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

	Liv.	s.	d.
Etat-major :			
Mangay, chef de b <sup>on</sup> :	15	11	3
Julien, command <sup>t</sup> en second :	13	5	4
Charlet, adjud <sup>t</sup> -major :	9	14	3
Ducros, chirurgien-major	7	10	»
Capitaines :			
Lapointe :	9	14	3
Gaiespitz :	9	14	3
Mausse :	9	14	3
Toussaint :	9	14	3
Lieutenants :			
Kreutzer :	5	8	9
Metzinger :	5	8	9
Petit :	5	8	9

(1) P.V., XXXIV, 241.

(2) C 297, pl. 1019, p. 28 à 30.

J. Brian :	5	8	9
Loyau :	5	8	9
Bour :	5	8	9
Jung :	5	8	9
Sous-lieutenants :			
Cornet :	5	»	»
Becker :	5	»	»
Sauny :	5	»	»
Malou :	5	»	»
Lyonoit :	5	»	»
N <sup>as</sup> Briam :	5	»	»
Total :	152	19	1

### 31

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 56<sup>e</sup> régiment, offrent, en don patriotique, la somme de 835 liv. 15. Elle est envoyée par le représentant du peuple Laurent, qui fait passer la liste des bataillons de la division aux ordres du général Balland, qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur viande au profit de la République (1).

[Maubeuge, 4 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je m'empresse de vous faire passer la liste des bataillons de la division aux ordres du général Balland, qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur viande au profit de la République.

Cet exemple a été imité par nombre de bataillons des deux autres divisions; mais je n'ai encore pu mettre cette nouvelle liste en ordre, vous la recevrez par un autre courrier.

Nos braves défenseurs ne se sont pas contentés de ce généreux dévouement, leur bourse s'ouvre encore tous les jours pour les dépenses de la campagne. Généraux, officiers, soldats s'empressent à l'envi. Comme je ne peux en ce moment, faute d'occasion, vous faire tenir le numéraire et les bijoux qui m'ont été remis, je me bornerai à l'envoi d'une somme de 835 livres 15 sols qui m'a été remise hier par le commandant du 2<sup>e</sup> bataillon du 56<sup>e</sup> régiment.

Les officiers ont donné :	605 l.
Les sous-officiers :	142 l. 15 s.
Et les volontaires :	88 l.

835 l. 15 s.

On m'a déjà annoncé pour aujourd'hui un nouveau don patriotique.

Que doivent penser nos ennemis lorsqu'ils apprendront ces traits de générosité si communs dans l'armée du Nord ? C'est un beau prétexte pour la Carmagnole ?

Le c<sup>n</sup> Manessier, capitaine au 3<sup>e</sup> bataillon de la réserve, fait aussi don à la patrie jusqu'à la fin de la guerre des 20 l. qui lui sont accordées par mois pour indemnité de fourrages; j'en réserve l'engagement jusqu'à ce que vous enverrai les bijoux donnés par son camarade et portés sur le même état.

(1) P.V., XXXIV, 241; F.S.P., n° 270; Débats, n° 562, p. 249; B<sup>n</sup>, 13 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>e</sup>); J. Mont., n° 137. Voir ci-après, n° 74.

(2) C 297, pl. 1019, p. 31.